



Fonds de solidarité: un casse-tête chinois!

Depuis plus d'un an, les entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire peuvent bénéficier du fonds de solidarité.

Au plan national, depuis la mise en place du fonds de solidarité (FDS) en mars 2020, plus de 29 milliards d'aides ont été versées à plus de deux millions d'entreprises. Dans le même temps, notre ministre de tutelle, avec d'autres, ne cesse d'appeler à réduire le déficit «abyssal» dans lequel serait plongé le budget de l'Etat en invitant à comprimer la dépense publique, tout particulièrement les emplois dans les hôpitaux, aux Finances Publiques ou dans l'enseignement, et en réalisant la «réforme» des retraites qui dégagerait des dizaines de milliards d'euros sur le dos des futurs et actuels retraités. Deux poids, deux mesures, dit-on !

En Vaucluse, 321 millions d'euros ont été accordés à plus de 23 000 entreprises. A noter qu'il n'y avait que 175 millions versés fin février, le chiffre a quasiment doublé en quatre mois ! Le traitement des fonds de solidarité est loin d'être terminé en ce mois de juin.

Les agents de nombreux services de la DDFIP sont très fortement mobilisés pour traiter ces demandes : brigades de vérifications, Services des Impôts des Entreprises, Pôle Contrôle et Expertise, Services des Impôts des Particuliers et de la Direction.

UN MANQUE DE MOYENS POUR TRAITER LES DEMANDES DE FDS

Le délai moyen de paiement pour un dossier est de six jours. Toutefois, dès que des anomalies sont constatées, il peut être beaucoup plus long. Il faut demander des pièces pour compléter les dossiers et répondre aux demandes répétées d'entreprises qui attendent leurs aides.

De plus, la réglementation a évolué. Initialement mise en place pour verser une aide de 1500 € par mois, elle s'est complexifiée à l'automne pour indemniser davantage les entreprises, en fonction de leur perte de chiffre d'affaires. Dans ce contexte, la DGFIP s'est décidée à renforcer la lutte contre la fraude et soumet nos collègues à deux logiques contradictoires: le versement d'une aide censée être d'urgence d'une part, et des contrôles renforcés d'autre part!

La Direction Générale semble oublier que, dans le même temps qu'ils traitent les FDS, nos collègues sont tenus de remplir leurs autres missions quotidiennes ! Une telle situation risque de les mettre en difficulté s'ils sont soumis au respect de délais dans l'exercice de leurs missions, notamment en matière de contrôle fiscal !

Pour soulager les collègues, la DGFIP n'a rien trouvé de mieux que de recruter 250 contractuels, dont trois en Vaucluse. Ils sont formés en trois jours L'apparition de personnels non formés, non soumis aux obligations statutaires (Discrétion et secret professionnels, probité etc...) est un rideau de fumée qui ne risque pas de masquer l'ampleur du désastre : des conditions de travail dégradées, des sommes très importantes longtemps versées avec des contrôles automatisés indigents et depuis la fin d'année des délais rallongés et des refus sommairement justifiés qui précipitent les usagers vers des services qui n'ont pas instruit la demande.

Voilà la solution de la DGFIP, plutôt que d'appeler l'intégralité des listes complémentaires des concours, et alors que les gouvernements qui se sont succédé ont supprimé 40 000 emplois dans notre seule administration en 20 ans !

Pour FO DGFIP 84, il existe d'autres solutions :

- un examen professionnel pour donner la possibilité aux contractuels d'obtenir un emploi statutaire ;
- l'arrêt des suppressions de postes ;
- l'arrêt de la casse du service public et du NRP;
- un soutien de l'administration face aux agressions et menaces de tous ordres ;
- des contrôles en amont dignes de ce nom pour éviter que de l'argent ne quitte indûment les caisses de l'État car ce sont les contribuables qui vont régler la note au bout du compte !

BULLETIN D'ADHESION

NOM	
PRÉNOM	
N° matricule (ex N° AGORA)	
ADRESSE MÈL	
GRADE	
ECHELON au 1 ^{er} janvier 2021	
INDICE	
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL	%
AFFECTATION	

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. DGFIP)

Fait à le
(signature)

Bulletin d'adhésion à retourner à /

- Christian PERNOT (Secrétaire Départemental (Tél. : 06 68 62 20 30) - Pôle de Contrôle et d'Expertise Avignon ou

- Gylène CORLAY (Trésorière FO DGFIP 84) - Paierie Départementale

FO DGFIP 84, Cité administrative, BP 31091, rue du 7ème Génie, 84097 AVIGNONCEDEX 9